



SERVICE D'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE ORGANISÉ PAR LA COMMUNE DE HELECINE

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR – 2023-2024

SECTION 1 : ORGANISATEURS

Coordination générale et supervision: M. Axel SCHEPERS, Echevin de l'Enfance et Mme Mégane RENARD, coordinatrice ATL – Tél : 019/65.50.23 atl@helecine.be

Equipe des accueillants de la garderie : joignables durant les heures d'ouverture du service par téléphone. Le numéro de GSM de l'accueil extrascolaire de Neerheylissem (primaires) est 0478/791144 et le numéro de l'accueil extrascolaire de Opheylissem (maternelles) est le 0478/795829.

Le service d'accueil extrascolaire est organisé en fonction d'un projet d'accueil, si vous souhaitez prendre connaissance de ce document, vous pouvez soit les consulter dans les locaux du service, soit en demander une copie par mail à atl@helecine.be

SECTION 2 : HEURES D'OUVERTURE ET MODALITES FINANCIERES DE PARTICIPATION PAR ENFANT

- **Durant l'année scolaire :**
- **Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 6h30 à 8h20 (Payant : 0,50€ de 6h30 à 7h et 0,50€ de 7h à 8h20)**
- *Une garderie sera organisée dans chaque implantation (Neerheylissem et Opheylissem). Chaque enfant devra se rendre dans son implantation respective.*
- **Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h40 à 18h00 (payant : 1,5€ de 15h40 à 17h30 et supplément de 0,50€ de 17h30 à 18h00)**
- *Une garderie sera organisée dans chaque implantation (Neerheylissem et Opheylissem). Les parents devront récupérer leurs enfants dans leur implantation respective.*
- **Mercredi de 12h15 à 18h00 – sur inscription au plus tard pour le lundi qui précède.**
- **(Payant à partir de 12h30 : de 12h30 à 13h30 1€, à partir de 13h30 et jusque 17h : 3,5€, à partir de 17h jusque 18h00 : 1€, le goûter est compris, soit un total de 5,5€ pour tout l'après-midi)**
- *Le mercredi après-midi, les enfants des deux implantations seront rassemblés à la garderie d'Opheylissem. Le transport des enfants d'une implantation à l'autre se fera en bus.*
- Nous organisons chaque mercredi un bricolage ou une activité particulière ainsi qu'un goûter. C'est afin de pouvoir prendre nos dispositions pour accueillir au mieux votre enfant que nous vous demandons de « réserver » sa place au plus tard le lundi qui précède. Les enfants qui ont réservé leur place pour le mercredi après-midi et qui ne sont pas présents sans avoir décommandé devront quand même payer 5,5€ sauf si leur absence est couverte par un certificat médical.
- **Une facture trimestrielle des frais de garderie est envoyée par mail à la personne chez qui l'enfant est domicilié ou à une autre personne si les parents en font la demande.**
- *N.B. : La présence d'un enfant au-delà de 18h00 est facturée à 3€ par quart d'heure de retard.*
- La garderie est un service payant. Si une famille rencontre des difficultés financières, il est possible de prendre contact avec la coordinatrice ATL et le Directeur financier communal qui pourront tenter de trouver une solution.

SECTION 3 : MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Afin de garantir à chaque enfant un accueil adapté, il est demandé à ses parents de remplir complètement (et chaque année scolaire) une fiche d'inscription pour son (ses) enfant(s) fréquentant l'AES. Nous attirons tout particulièrement votre attention sur deux rubriques à remplir :

- **Les coordonnées de la personne à contacter en cas d'urgence (accident ou maladie) :** nous souhaitons avoir le numéro de GSM d'une personne **qui répond à son téléphone**, nous sommes trop souvent confrontés au fait qu'un enfant est malade et qu'il est impossible de joindre sa famille. Par ailleurs, nous ne sommes pas autorisés à donner de médicament aux enfants sans prescription médicale.

- **Les coordonnées d'une personne de confiance (habitant dans une zone proche d'Hélécine) à qui votre enfant peut être confié en cas de retard de votre part** : il peut arriver que pour des raisons indépendantes de votre volonté, vous soyez en retard pour venir chercher votre enfant (accident sur la route, grève ou retard des trains...). Le service d'accueil est ouvert jusque 18h00 seulement, il faut donc trouver une solution pour confier votre enfant à une tierce personne en attendant votre retour. C'est pourquoi, nous vous demandons de remplir cette rubrique et de prévenir le service d'accueil de votre retard éventuel. Cette procédure permettra d'éviter d'avoir à faire appel (en dernier recours) à la police, ce que nous souhaitons éviter bien évidemment.

Pour des raisons de sécurité, le parent est tenu de conduire son enfant ou de venir le reprendre dans l'enceinte même de la garderie. Avant de quitter le local, l'enfant est prié de ranger le matériel à l'endroit prévu.

Les parents qui, pour une raison indépendante de leur volonté, ne peuvent pas reprendre leur enfant avant 18h00 sont priés de prévenir la personne responsable de la garderie dans les plus brefs délais. Pour tout enfant se trouvant encore à la garderie après 18h00, un supplément de 3€ par quart d'heure de retard sera facturé aux parents.

Si, ponctuellement, une tierce personne est autorisée à reprendre un enfant, il est demandé aux parents de rédiger une autorisation écrite en ce sens.

Organisation

Une étude surveillée est proposée aux enfants, dès la 1^{ème} primaire, elle se déroule dans un local de la garderie ou de l'école de 16h00 à 17h00. Il ne s'agit pas d'une aide aux devoirs, mais seulement de proposer un lieu calme afin que les enfants puissent faire leurs devoirs et étudier leurs leçons de manière autonome. Ce service est inclus dans le prix de 1,5 EUR.

Pour s'épanouir, les enfants ont besoin de bouger, expérimenter, se défouler, vivre constamment de nouvelles expériences, et nous souhaitons les accompagner au mieux dans cette démarche, c'est pourquoi nous demandons aux parents de prévoir des vêtements confortables qui peuvent être salis ou abîmés.

Concernant l'encadrement, nous suivons les recommandations de l'ONE, c'est-à-dire 1 accueillant pour 18 enfants maximum pour l'accueil extra-scolaire de moins de 3h. Pour les mercredis après-midi et les journées pédagogiques, nous comptons un accueillant pour 8 enfants chez les moins de 6 ans, et un accueillant pour 12 enfants à partir de 6 ans.

Nous sommes toujours prêts à collaborer avec l'école et les parents lorsqu'un enfant se trouve en difficulté, n'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez échanger ou discuter à propos de votre enfant. Nous respectons bien entendu les règles de confidentialité et de discrétion.

Propreté et langes : En raison du nombre important d'enfants d'âges différents accueillis en même temps, l'équipe des accueillant(e)s tient à vous informer qu'il est parfois compliqué de gérer le changement des langes. Nous tenons d'ores et déjà à nous en excuser, nous serons le plus attentif possible à respecter l'intégrité physique de votre enfant. Par soucis de bien-être, il est mieux de lui fournir des langes-culottes pour venir à l'AES, si la propreté n'est pas totalement acquise. Cela évite grandement des problèmes pour le confort collectif. Si l'enfant ne porte plus de linge-culotte mais qu'il y a des accidents répétitifs, nous lui remettons un linge qui vous sera facturé à prix coûtant.

NB : l'équipe est bien consciente que l'apprentissage de la propreté est parfois long et compliqué, mais cet apprentissage relève de la sphère familiale et ne peut être « imposé » à un milieu d'accueil qui prend en charge une collectivité d'enfants de 2,5 à 12 ans.

Pour le Collège,

Le Directeur général,
Stéphane JADOUL

L'Echevin de l'Enfance,
Axel SCHEPERS

Le Bourgmestre,
Pascal COLLIN